

# Le droit de préemption urbain

VISIO-  
CONFÉRENCE

---

**24 octobre 2024**

---

10h - 12h



# Le droit de préemption urbain



## Public

Élus et agents des collectivités territoriales

## Tarif

Gratuit

## Places limitées

30 participants maximum

## Date

24 octobre 2024

## Durée

2 h

## Prérequis

Aucun

## Méthode pédagogique

Connaissances fondamentales, retours d'expériences et échanges avec les participants

**VISIOCONFÉRENCE**

## Objectifs de la formation :

- / Connaître la procédure d'instauration du droit de préemption urbain
- / Comprendre les différents droits de préemption et leur utilisation
- / Appréhender les rôles de chaque acteur dans la mise en place du droit de préemption urbain

## Contenu de la formation :

Le droit de préemption urbain est un outil de maîtrise foncière stratégique au service des collectivités. Chacune d'entre elles peut le mettre en place mais cela nécessite une bonne maîtrise de son utilisation et une compréhension de ses conséquences, notamment financières. Il existe différents droits de préemption urbain au service de politiques urbaines et foncières des territoires. Connus de tous mais parfois mal maîtrisés, c'est un outil clé à intégrer dans les réflexions autour du foncier en centre-bourg.

---

## Référents pédagogiques :

François Junjaud, juriste-urbaniste, CAUE de la Gironde

Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication, AMG

Claire Garnier, urbaniste-responsable de formation, CAUE de la Gironde

# Programme

- 10h** / **Synthèse et principes clés du droit de préemption urbain**  
François Junjaud, juriste-urbaniste, CAUE de la Gironde  
Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication, AMG
- 10h30** / **Témoignage et retours d'expérience sur plusieurs territoires en Gironde**  
Grégoire Gilger, Directeur opérationnel et territorial Direction foncière Gironde,  
Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine
- 11h30** / **Questions des participants**

## La suite en 2025 :

- / Le bail à réhabiliter
- / Le Bail Réel Solidaire (BRS)

À l'issue de la formation, un questionnaire d'évaluation vous sera envoyé pour savoir si les objectifs ont été atteints.

# Inscription



M.     Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Fonction.....

Adresse.....

Code postal ..... Ville.....

Téléphone.....

E-mail .....

Je souhaite recevoir les informations du CAUE de la Gironde par e-mail.

Je m'inscris à la visioconférence (gratuit)

Je souhaite recevoir une attestation de présence

## Réponse souhaitée avant le 14 octobre 2024

**Merci de remplir un bulletin d'inscription par personne et de le retourner au CAUE de la Gironde :**

/ Sur le site internet :

<https://framaforms.org/inscription-au-module-2-le-droit-de-preemption-urbaine-le-24-octobre-10h-12h-1713339176>

/ Par courriel : [formation@cauegironde.com](mailto:formation@cauegironde.com)

/ Par courrier : 283 rue d'Ornano 33000 Bordeaux

**Un lien et un code vous seront envoyés quelques jours avant la formation à l'adresse mail que vous nous aurez indiqué. Nous indiquerons dans ce mail la procédure à suivre pour vous connecter à la visioconférence.**

**Nous vous demandons de vous connecter 5 minutes avant la formation afin de vérifier les connexions de l'ensemble des participants.**

L'AMG et le CAUE se réservent le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant. Toute annulation de la part du participant doit être transmise au CAUE au minimum 5 jours avant la formation faute de quoi la formation sera facturée.

N° d'agrément 72 33 04465 33

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à [contact@cauegironde.com](mailto:contact@cauegironde.com). Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>